Procès-Verbal du Comité Directeur
8 Décembre 2018
Siège Fédéral + vidéo-conférence

MEMBRES		MEMBRES DE DROIT	INVITE(S)
Jean-Denis BARBET Pierre BERNARD Stéphane BREVARD Jean Luc DE ZEEUW Corinne DUPIRE Catherine EZVAN Sylvaine FARGEAS Dominique FONTANON	Christophe GIMENES Caroline GRANGEON Jean Michel GRASSER Florent HERZOG Eric LECLERC Julien MULLER François PRINCE Stéphane ROBINAUD Enora VILLARD	Bruce NEUFFER	Daniela CIACCIOFERA Maryse DEGARDIN

DIFFUSION
Bureau Fédéral Comité Directeur

Objet	N°	THEME	DECISIONS ET SUITES À DONNER	RESPONSABLE
				Début de la séance 10h15
			Ouverture de la Réunion à 10H15 par le Président M. Barbet. Absents Excusés : M. Brevard, Mme Degardin, Mme Dupire, M. De Zeeuw, Mme Ezvan, M. Gimenes, M. Herzog, M. Leclerc, M. Muller, M. Robinaud Présents à la séance par vidéo conférence : M. Bernard, Mme Fargeas et Mme Villard	
Validation du Compte rendu de la réunion du 08 septembre 2018	**1**		Le Secrétaire Général rappelle au Comité les points principaux de la réunion du 08 septembre dernier avant d'en demander la validation du Compte Rendu.	DF

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			M. Fontanon informe le Comité que dorénavant les procès-verbaux de réunions du Comité Directeur seront adressés (avec un envoi séparé) également aux Présidents de Ligues afin de les informer davantage de la vie fédérale. Le Comité Directeur donne son accord. **<u>Décision</u> : le PV est validé à l'unanimité –** *<u>PV ci-joint</u>* **Prochaine réunion 30 mars 2019**	
Licences souscrites au 07/12/2018	**2**	*Administratif*	Le Président prend la parole et annonce une augmentation globale de licences à hauteur de 7%. Une baisse de 0.3% est constatée pour les licences jeunes. M. Bernard, M. Prince et M. Grasser soulignent l'importance de disposer des données fiables et correctes lors de différentes extractions depuis la base de données et font remarquer que les résultats dérivant de l'affichage ont un impact déterminant notamment sur le tableau de vote de l'Assemblée Générale, sur le chiffre d'affaires et de ce qui dérive (chiffrage de produits constatés d'avance, de reversement aux ligues et aux clubs). Le Président informe le Comité que tout est mis en œuvre pour que les anomalies soient réglées promptement et qu'il est régulièrement en contact avec le prestataire Exalto. Ce dernier fait le nécessaire pour garantir des extractions cohérentes et précises d'ici à la fin du mois. La question de l'utilité d'une licence de date à date est évoquée. Un autre format de licences devrait être pensé : la plupart de « gros » clubs enregistrent un nombre considérable de licences loisirs. Ce sujet sera présenté à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.	JDB
Point Financier	**3**	*Financier* *Administratif*	Le Trésorier fait lecture du compte rendu du Commissaire aux Comptes, suite à l'audit de la situation au 30 septembre. M. Grasser précise que pour cette situation intermédiaire, Monsieur Gailhac ne produit pas un rapport comme pour la clôture de l'exercice, mais uniquement un compte rendu de l'audit des comptes réalisé. Le Commissaire aux Comptes a effectué une revue des comptes de la Fédération, relatifs à la période du 1er janvier au 30 septembre 2018, mais en laissant de côté les comptes tiers clients du fait des problèmes d'import de données de facturation rencontrés avec EXALTO. Les comptes font ressortir un résultat provisoire de 23.661 €. L'audit n'a pas relevé, à l'exception du point ci-après, d'anomalies significatives, de nature à remettre en cause la conformité des comptes au 30 septembre 2018.	JMG/BN/DC

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

La Fédération utilise pour la gestion des licences et des affiliations, une application informatique développée par un prestataire extérieur.
A partir des informations tirées de cette application, le Commissaire aux Comptes n'est pas en mesure de se prononcer sur le montant des produits constatés d'avance, comptabilisés à la date du 30 septembre 2018 à rattacher à l'exercice suivant, et de valider en conséquence avec certitude, le produit des licences et des affiliations.

Le Trésorier rappelle au Comité que les comptes de l'Association COCMM Marseille 2017 ne sont pas encore clôturés car la créance du Club 5R n'est pas à ce jour encore soldée.
Une énième relance est faite, la créance sera régularisée prestement.

La question concernant les avances de frais permanentes des entraineurs (accordées auparavant – 2009) pose un problème de justification dans les comptes. Le Trésorier indique qu'une régularisation de la situation comptable (reprise de cette avance) présente des risques en matière sociale.
Le Président suggère de reporter ce sujet afin de trouver la solution la plus convenable.

M. Grasser informe le Comité d'avoir confié au cabinet In Extenso le dossier de régularisation concernant la rémunération des cadres technique rattachés à la Fédération et la relative mise en conformité du décret 18/02/2017.
Mme Ciacciofera est en train de collecter les documents et préparer les éléments nécessaires à l'instruction du dossier.

Une première projection du budget prévisionnel 2019 est présentée au Comité :

Le Président fait remarquer que le Squash a une crédibilité à l'égard du Ministère uniquement grâce aux résultats satisfaisants et aux médailles obtenus à l'occasion des compétitions internationales.
Le haut niveau et son développement sont donc à la base de la survie politique et financière du Squash.

Le Dtn prend la parole. Lorsqu'il examine les dépenses liées au haut niveau (senior homme et femmes et junior), il constate que ce programme est intégralement subventionné par la Convention d'Objectif allouée par le Ministère.

Il s'avère nécessaire un travail d'individualisation pour garantir une très haute performance et l'obtention de médailles. Il faut donc soutenir davantage les Pôles afin de permettre aux entraineurs nationaux de centrer leur travail exclusivement sur la progression des équipes de France. Il est déterminant de préparer le terrain pour la relève de saisons futures.

Le Président et le Trésorier estiment opportun de différencier, sur la section « licences » le reversement aux ligues, dorénavant dénommé « soutien financier » et le reversement de cotisations aux associations.
Mme Ciacciofera commente la section « administration générale ».
De nouvelles lignes budgétaires sont créées pour ventiler davantage les charges et les produits.

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			Le Dtn annonce de nouveaux projets de développement et qui seront inclus au budget 2019. ✓ ***Handicap*** M. Bernard expose l'importance de soutenir ce projet ; un diagnostic sur les territoires est à prévoir, l'investissement de Ligues sera déterminant. Le projet non seulement, a une grande importance sportive mais aussi sociale, en adéquation avec les directives ministérielles. M. Bernard devient le responsable du secteur squash handicap. ✓ ***Squash Scolaire*** Projet illustré au point « commissions ».	
Point DTN	**4**	*Sportif*	M. Neuffer a réalisé un rapport précis et complet qui représente le « paysage actuel de la fédération française de squash. Une attention toute particulière est donnée à l'adéquation des textes fédéraux au code du sport qui est en continue évolution. Ce travail montre également quels sont les besoins et les exigences de la Fédération et les réponses qui doivent être données. Il présente ainsi aux élus un power point illustrant les détails. Lignes principales : ✓ Cadre institutionnel du sport et des fédérations délégataires. ✓ Rôle, fonctions et missions attribués au Directeur Technique National et aux Cadres. ✓ Règlements fédéraux et leurs applications. ✓ Réorganisation qui répond aux normes et aux dispositions ministérielles ✓ Recherche d'un modèle d'autonomie financière. ✓ Réponses aux structures associatives et aux pratiquants selon les résultats des études marketing. ✓ Réflexion à la demande et à l'offre du monde du Squash ✓ Maitrise de lieux de pratique et leur développement. ✓ Renforcement des outils de formation. ✓ Préconisation, innovation et déclinaison de la discipline. ***	BN

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			Le Dtn informe le Comité d'avoir reçu le dirigeant de la Société Soussous Sportwear. Un accord de partenariat pourrait suivre : ✓ Mise à disposition gratuite des tenues pour l'équipe de France masculine et féminine. ✓ Produit unique et personnalisé qui n'entrerait pas en concurrence avec les fournisseurs fédéraux ✓ Conception de produits exclusifs destinés à la vente de la boutique fédérale. ✓ Possibilité de visibilité pour le fournisseur d'exposer ses produits à l'occasion des tournois ou compétitions. *** Le Dtn demande au Comité son avis concernant la question de la participation obligatoire du sportif haut niveau au championnat de France. Cette situation concerne tous les athlètes participants à des tournois internationaux et qualificatifs pour les championnats du monde. M. Neuffer affirme la nécessité de répondre de manière adéquate afin d'établir une règle unique et valable pour tous nos sportifs. Après concertation, le Comité décide que le championnat de France sera obligatoire sauf si compétition internationale du circuit PSA se déroulant au même moment ou dans un futur très proche. La situation d'un sportif blessé ou dont la reprise est récente sera appréciée au cas par cas. *** Mme Grangeon et M. Prince rapportent l'expérience de l'Open Féminin organisé par la Ligue Ile de France depuis 4 ans au mois de mars. Cet évènement qui relance la pratique féminine du squash suggère une plus ample réflexion. Un groupe de travail composé par Mme Grangeon M. Prince, M. Fontanon, M. Bourillot et Mlle Chauchard mettra en place un sondage pour connaître les avis du public sur la pratique existante et celle souhaitée.	
Point Commissions	**5**	*Fédéral*	M. Fontanon, avec le soutien de M. Coste, a préparé un projet de développement du Squash pour le jeune public et expose aux élus les éléments essentiels de ce programme. Il demande ainsi d'être le réfèrent de cette nouvelle commission. Le Comité donne son accord. M. Leclerc accompagnera M. Fontanon pour les actions qui suivront. L'axe principal du projet est de permettre un accès plus facile au public de jeunes.	DF/PB/FP

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

✓ ***Squash Scolaire – « Pour un Squash aux JO 2024 – Une démarche scolaire et universitaire***

Développement du Squash pour permettre de se rapprocher de différentes Fédérations Scolaire et Universitaire telles que l'USEP, l'UNSS, UGSEL, FFSU.

Objectifs :

- Développer des partenariats conventionnés.
- Adapter le Squash aux exigences des publics pour mener des actions communes.
- Mettre en relation les instances de la FFSquash avec les Fédérations Scolaires, Universitaire et les établissements de l'Education Nationale.

Organisation :

- Constitution d'une Commission Fédérale.
- Identification du réseau fédéral en lien avec les différentes fédérations.
- Proposition d'actions de développement.

La commission fédérale devra :

- Faire connaitre ses actions nationales et de ligue.
- Associer ses membres sur le territoire.
- Hiérarchiser sa communication.
- Identifier ses outils de communication
- Manuel pour les scolaires et/ou universitaires licenciés à la FFsquash.
- Informations en direction de toutes les ligues, les clubs et associations.
- Informations en direction des entraineurs professionnels.
- Onglet sur le site fédéral.

***

Le Comité rappelle que les Commissions Ethique et Antidopage ne sont pas encore constituées et qu'il est important de les former.
Le Président met en évidence que les membres de la première ne doivent pas faire partie des instances du Squash.
Deux candidats qui répondent à ce critère ont été déjà sélectionnés.
La rédaction de la charte éthique doit être finalisée.

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Point Siège Fédéral	**6**	*Fédéral*	Le Président informe le Comité des derniers changements au sein de l'équipe fédérale : Suite au départ en novembre de Mlle Le Paslier au service Communication et au prochain de Mme Biehlmann au service Licences et Affiliations, une réorganisation de l'équipe fédérale a été pensée. La Direction a reçu Mme Fortin et M. Bourillot et leur a proposé une évolution de poste avec un changement de mission. Les deux ont répondu favorablement. Mme Fortin continuera à assurer le secrétariat d'accueil et le suivi du Service Médical et prendra le relais au service licences (une modification des horaires du standard est à prévoir). Un passage de consignes est en cours ainsi qu'une formation en interne grâce au soutien de M. Bassibey. M. Bourillot sera le référent du service Marketing et Communication, en outre il assurera la formation interne de la personne recrutée au Service Sportif. Les entretiens pour le recrutement de l'agent du Service Sportif se sont conclus et le choix s'est porté sur Mlle Chauchard qui intégrera l'équipe fédérale le 7 janvier 2019. Mme Ciacciofera a déjà reçu Mme Fortin et M. Bourillot et se chargera de la rédaction des avenants et de la mise à jour des fiches de poste. Le Comité Directeur prend acte du courrier reçu de la part de M. Prevost.	JDB/BN/DC
Points Divers			***<u>Championnat Vétérans Equipe</u>*** Le choix se porterait sur le binôme Aix-Marseille - Modern Squash + MSQUASH • Le nombre de courts disponibles satisfait les exigences sportives • La distance (20 minutes environ) entre les 2 sites permet une liaison fluide avec des navettes. • Le service restauration peut être garanti. Le Président demande comme *condition sine qua non* pour l'attribution de ce championnat phare du calendrier sportif fédéral, le respect du cahier de charges et l'engagement écrit de la part de la Ligue Paca du soutien aux Clubs (l'assemblée générale de la Ligue aura lieu la semaine prochaine). Le Comité donne son accord à telle décision.	

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			Feuilles de Match Monsieur Prince aborde le sujet de l'utilisation de nouvelles feuilles de match (*cfr* Comité Directeur du 08/09/2018). Les avis concernant leur utilisation sont positifs et satisfaisants. ***Développement SquashNet*** M. Prince propose une option smartphone reliée à Squashnet dès la prochaine rentrée sportive 2019/2020. Cet outil permettrait de répondre de manière « moderne » aux exigences des licenciés et par la suite aux attentes des arbitres. Une amélioration est prévue également en matière d'affichage des résultats sportifs. Etant une utilisation additionnelle d'un produit déjà existant et en usage, le recours à un appel d'offre n'est pas nécessaire. Un budget pour le développement est attribué. Le Comité est d'accord pour donner suite à l'étude et à la réalisation du projet. ***Relations FFS/Ligues*** Un travail minutieux et complet a été réalisé par Monsieur Bernard avec le soutien de Mme Degardin. Ce travail concerne notamment la rédaction de divers documents nécessaires pour la vie administrative d'une Ligue. La volonté de la Fédération est celle de soutenir les Ligues, organes déconcentrés fédéraux déterminants pour le développement du squash sur le territoire. La convention sera, certes, adaptée aux spécificités locales mais s'inscrira dans les axes du projet fédéral. Plus précisément les documents mis à disposition sont : ▪ Statut type Ligue ▪ Compte rendu type de l'Assemblée Générale annuelle de la Ligue ▪ Exemples de documents comptables et administratifs La convention se base sur 3 points : ▪ Éléments préalables au conventionnement ▪ Critères fixes ▪ Critères variables	

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			Le soutien financier fédéral prévoit une enveloppe globale qui sera allouée aux Ligues de la manière suivante : ▪ 50% soutien direct aux ligues en conformité administrative (versé fin juin de l'année N) ▪ 50% soutien aux projets et selon les résultats atteints (versé fin décembre de l'année N) M. Bernard, prépare les contenus de la réunion de President de Ligues, qui se tiendra à l'Ibis Porte d'Italie du 5 au 6 janvier 2019. Les objectifs : signatures de conventions, étude, définition et évaluation de projets avec un système de personnalisation, mise en œuvre sur les territoires. Le 13 décembre le groupe de travail (constitué par M. Bernard, Mme Degardin, M. Muller, M. Coste et M. Neuffer) se réunira pour fixer les premières lignes d'action. ***Campagne Olympique*** Le Président fait un point sur l'avancement de la Campagne Olympique. Les prochains Rendez-Vous seront le 19 décembre et le 8 janvier 2019. Le projet fédéral sera exposé au COJO. La présence à ce Rendez Vous de personnes clé du monde du squash est déterminant. M. Barbet sera accompagné par Jacques Fontaine président de la WSF, Pablo Cerna, vice-président de la WSF, Président de la Fédération colombienne et siégeant au bureau de la PSA, Alex Gough et Tomy Berden représentant la PSA, Camille Serme symbole de la génération actuelle du squash féminin, Victor Crouin exemple de la génération future. La présence de Victor Crouin reste en attente de confirmation de la part de l'Université d'Harvard La décision du COJO concernant les fédérations retenues ne sera pas connue. Ce sera le CIO qui annoncera par la suite le choix de disciplines retenues pour concourir à la liste finale qui devra inclure également certaines disciplines de Tokyo 2020. ***World Cup*** Le projet de ce grand évènement sportif se définit. L'idée est de réaliser une épreuve préolympique et de réunir à Paris les meilleurs squashers de 16 pays. M. Lejort fait acte de candidature pour l'organisation de la manifestation. Des rencontres sont programmées	

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

			Relations avec les Institutions Etrangères Le Secrétaire Général propose au Comité de confier à Mme Ciacciofera la mission d'informer les institutions - Consulats et Ambassades ou organismes représentant la France à l'étranger – de la présence de délégations sportives à l'occasion des compétitions sur leurs territoires. Le Comité est d'accord. Mme Ciacciofera sera en contact avec les entraineurs pour connaitre en amont les divers déplacements.	

Clôture de la séance 17h45

Secrétaires de séance : Dominique FONTANON/Daniela CIACCIOFERA

Jean-Denis BARBET

Président

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES Tél.: 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981